

Ottawa, le 05 décembre 1980

No. GNT-766

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note No. 322 du 28 octobre concernant la désirabilité de coordonner nos opérations de brisage de glaces dans le réseau des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Je suis heureux de vous faire savoir que les propositions exposées dans votre Note et son Annexe agréent au Gouvernement du Canada. En outre, le Gouvernement du Canada accepte que votre Note et son Annexe, ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent un Accord entre le Canada et les États-Unis qui entrera en vigueur à la date de la présente Note pour une période de dix ans et pourra être reconduit pour des périodes additionnelles de 5 ans. L'Accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties sur préavis écrit de 60 jours.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

MARK MACGUIGAN
*Le secrétaire d'État aux
Affaires extérieures*

Son Excellence M. Kenneth M. Curtis
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa